

BULLETIN DES ARMÉES

DE LA RÉPUBLIQUE

B.D.I.C.

RÉSERVÉ A LA ZONE DES ARMÉES

Visite Présidentielle aux Armées

Des régiments de formation nouvelle reçoivent leurs drapeaux; un certain nombre d'officiers et soldats sont décorés; une division territoriale est passée en revue par le Président de la République et le ministre de la guerre.

Le Président de la République, accompagné du ministre de la guerre, a quitté Paris samedi soir et a passé les journées de dimanche et de lundi au milieu des armées qui opèrent soit entre l'Oise et l'Aisne, soit dans la vallée de cette dernière rivière. Il est notamment allé voir nos lignes au nord de la forêt de Laigue, a visité les installations de nos batteries, s'est arrêté dans plusieurs cantonnements, s'est entretenu longuement avec les généraux, les officiers et les hommes. Il s'est également rendu dans plusieurs formations sanitaires.

Au cours de cette journée, il a conféré des croix de la Légion d'honneur et des médailles militaires à un certain nombre d'officiers et de soldats signalés au Gouvernement de la République par le général en chef.

Il a, en outre, remis des drapeaux à des régiments de formation nouvelle. Cette remise a eu lieu avec le cérémonial accoutumé, en présence du ministre, du général Joffre et du général Dubois.

Le Président a prononcé, à cette occasion, l'allocution suivante:

Officiers, sous-officiers et soldats, j'apporte à vos formations nouvelles le salut cordial de la patrie.

Recrutes tout à la fois dans les régions du Nord, du Centre et du Midi, vos régiments reflètent en leur constitution l'étroite solidarité des diverses parties du pays.

Composés de jeunes gens et d'anciens, ils rapprochent intimement dans le même devoir et dans les mêmes espérances les générations successives et montrent, en d'émouvants exemples, que l'unité de la France est indestructible dans le temps comme elle l'est dans l'espace.

Au nom de cette France indivisible et immortelle, que beaucoup d'entre vous défendent déjà si vaillamment depuis plusieurs mois et pour qui les autres brûlent d'aller combattre à leur tour, je vous confie les drapeaux, qui seront désormais votre signe de ralliement et que vous conduirez bientôt à la victoire.

Gardez les yeux fixés sur ces trois couleurs. Elles sont l'emblème de l'honneur militaire et de l'indépendance nationale. Elles symbolisent tout ce que vous avez aujourd'hui à sauvegarder ou à venger d'un ennemi déjà paralysé, avant d'être abattu; vos foyers où vous rentrerez un jour, illuminés de gloire; vos vieux pères, vos mères, vos femmes, vos enfants, qui vous suppléent, avec un tranquille courage, dans les travaux des champs ou de l'atelier; et aussi les provinces qui nous

ont été arrachées autrefois par la violence et qui attendent leur libération; et aussi le grand passé dont vous êtes les dignes héritiers, et le dépôt sacré de vos traditions, et le libre génie de notre race et l'avenir de notre civilisation.

La splendide armée où vous allez prendre place sait qu'elle se bat pour le salut de la France et pour la liberté du monde. C'est la conscience très claire de cette noble mission qui lui a donné une foi si robuste et des élans si sublimes. Allez, mes amis, grossir le nombre de ces héros et recevez ici, avec les vœux de votre général en chef et avec l'expression de ma reconnaissante admiration, les vives félicitations du Gouvernement de la République.

Le Président est revenu ensuite sur Compiègne, où la population lui a fait un chaleureux accueil et où il a visité plusieurs ambulances.

Lundi matin, le Président est allé, avec le ministre de la guerre et le général Dubois, voir l'organisation de nos lignes de défense sur les deux rives de l'Aisne entre Compiègne et Soissons. L'après-midi, il a passé en revue, près de ses cantonnements, une division territoriale, dont il a vivement admiré l'excellente tenue. Il est rentré à Paris, avec le ministre, à la fin de la journée.

LEUR THÉORIE

La domination appartient à l'Allemagne parce qu'elle est une nation d'élite, une race noble, et qu'il lui convient, par conséquent, d'agir sur ses voisins, comme il est du droit et du devoir de chaque homme doué de plus d'esprit ou de plus de force d'agir sur les individus moins bien doués ou plus faibles qui l'entourent.

VON GIESEBRECHT.

Le droit appartient à qui possède la force de conserver ou de conquérir. La force est en même temps le droit suprême, et le procès se tranche suivant la loi de la force, la guerre, qui, en outre, décide toujours suivant la justice biologique, puisque ses décisions dérivent de la nature même des choses.

VON BERNHARDI.

L'Allemagne, tant par sa population que pour ses connaissances solides, est la mère du reste de l'Europe. L'Italie elle-même est, à l'origine, une colonie allemande.

J. STILLING.

Nous autres, Allemands, nous sommes puissamment armés, en partie pour protéger la Hollande. Si nous n'étions pas aussi forts, la Hollande eût été depuis longtemps annexée. Elle est incapable de se protéger elle-même. Ce petit royaume mène une existence tranquille à nos dépens, il vit de sa vieille gloire et de son argent amassé depuis longtemps. La Hollande n'est qu'un appendice de l'Allemagne.

HERR PROFESSOR LASSON

Faits de guerre

DU 23 AU 27 AVRIL

En Belgique, dans la soirée du 22 avril, les Allemands ont projeté sur nos troupes établies au nord d'Ypres entre le canal de l'Yser et la route de Poelcappelle, des rideaux de lourdes fumées jaunâtres qui, en occasionnant des malaises et des troubles visuels, ont produit un effet de surprise et déterminé un mouvement de retraite dans la direction du canal à l'ouest et dans celle d'Ypres au sud. De vigoureuses contre-attaques nous ont permis de regagner en partie le terrain perdu.

Dans la journée du 23, les Allemands ont fait de nouveau usage de gaz asphyxiants, ainsi que de projectiles produisant une fumée analogue, dont l'effet a été ressenti jusqu'à nos positions de seconde ligne. Dans la nuit du 23 au 24, ils ont tenté d'exploiter les résultats déjà obtenus, et à l'aube ils ont réussi à enlever sur la rive gauche de l'Yser le village de Lizerne. Mais une vigoureuse attaque de nos zouaves et des carabiniers belges nous a rendu ce village que nous avons bientôt dépassé. Nous avons ensuite franchi le canal devant Lizerne et progressé sur la rive droite, sensiblement à notre gauche en liaison avec l'armée belge, plus lentement à notre droite, où les troupes britanniques, engagées dans un combat très dur, réussissaient à conserver toutes leurs positions. Dans la journée du 25, nos contre-attaques ont été poursuivies en étroite liaison avec nos alliés; en dépit des efforts de l'ennemi qui a mis en ligne au moins deux corps d'armée, nous avons progressé sur la rive droite de l'Yser, pendant que les troupes britanniques arrêtaient deux attaques allemandes débouchant de Paschendaele et de Brodseinde; à la suite de ces échecs, l'ennemi a bombardé Ypres avec violence. Dans la journée du 26, nous avons consolidé nos positions au nord d'Ypres sur la gauche du front de combat et fait des progrès très sensibles en infligeant à l'ennemi de grosses pertes. Comme les jours précédents, les Allemands se sont servis de gaz asphyxiants; mais nous avons immédiatement mis en service un moyen de protection qui a donné les meilleurs résultats chez nos alliés belges et chez nous.

Dans la région d'Arras, le 25 avril, nous avons repoussé une attaque de l'ennemi contre nos positions de Notre-Dame-de-Lorette.

Dans la région d'Albert, le 26 avril, un vif combat d'infanterie s'est livré à Fay, au nord de Chaulnes, pour la possession d'un entonnoir produit par une mine allemande. Nos troupes en ont délogé l'ennemi et s'y sont maintenues malgré deux contre-attaques.

En Champagne, les environs de Beauséjour ont été le théâtre de très vives actions. Le 23, nous avons réussi à démolir une

pièce sous casemate qui prenait d'ensilage nos tranchées. Le 24, au nord du fortin de Beauséjour, l'ennemi a fait exploser cinq fortes mines à proximité de nos ouvrages; malgré la violence de l'explosion, nos troupes ont devancé les Allemands et occupé les entonnoirs dont le diamètre est de 25 mètres; elles s'y sont maintenues en dépit des contre-attaques dirigées contre elles, notamment le 26 avril.

En Argonne, le 24 avril, dans une action toute locale, mais des plus vives, nous avons enlevé à l'ennemi une tranchée, pris deux mitrailleuses et fait des prisonniers.

Sur les Hauts-de-Meuse, dans la forêt d'Appremont, à la Tête-à-Vache, nos progrès ont continué. Nous avons trouvé dans les tranchées conquises le 22 avril environ 200 morts. Le 23 avril, notre artillerie a fait exploser deux dépôts de munitions, auprès desquels se trouvait une compagnie allemande qui a été presque totalement anéantie; nous avons pris un lance-bombes, une mitrailleuse et beaucoup de matériel. L'ennemi nous a contre-attaqué, mais il a été repoussé; depuis cet échec, il bombarde violenement nos positions, mais il n'a plus attaqué.

Dans la journée du 24, des combats très chauds se sont livrés au bois d'Ailly, où l'ennemi a multiplié les efforts pour reprendre les 700 mètres de tranchées que nous lui avons enlevés le 22. Dans la matinée, nous avions dû évacuer une fraction de ces tranchées, mais nous l'avons reconquise la journée et depuis nous nous y sommes maintenus.

L'ennemi a prononcé un grand effort sur le front tranchée de Calonne, Saint-Rémy, les Eparges, dans le but manifeste de nous reprendre cette dernière position. Le 24, à la tranchée de Calonne, il a attaqué sur un front de moins d'un kilomètre avec au moins deux divisions. Notre première ligne a momentanément reculé, sans cependant perdre un seul canon, mais ce recul a été suivi de contre-attaques heureuses et nous avons repris nos premières positions. La bataille s'est développée le 25 vers Saint-Rémy; après un bombardement intense, l'ennemi a engagé un combat violent sur les pentes est de cette position; ses attaques ont échoué. Elles n'ont pas eu plus de succès le 26, et nous sommes restés maîtres de la totalité de la position des Eparges dont les pentes sont couvertes de cadavres alliés; dans cette journée, nous avons notamment consolidé et continué nos progrès antérieurs.

En Lorraine, une attaque au sud de la forêt de Parroy a été arrêtée net par notre feu; l'ennemi a subi des pertes sérieuses.

Le 23 avril, l'ennemi a tenté sans succès un assaut contre nos positions du Reichackerkopf.

En Haute-Alsace, le 26 avril, l'ennemi, après un bombardement d'une extrême violence, a réussi dans la matinée à reprendre pied sur le sommet de l'Hartmannswillerkopf. Nous nous sommes arrêtés à 100 mètres plus bas, sur les positions où nous avions conduits notre attaque du 23 mars et d'où nous étions partis pour l'assaut victorieux du 26. De ces mêmes positions, nous avons, dans la soirée, fait partir une contre-attaque qui a repris le sommet; dans cette action, nous avons fait des prisonniers.

RUSSIE

Officier. — Sur le littoral de Polanghen, le 25 avril, un croiseur ennemi a bombardé deux villages sans résultat. A l'aube du même jour, un zeppelin a jeté plusieurs bombes sur la ville de Bielostok, sans causer aucune perte.

Dans la nuit du 23 au 24 avril, des détachements allemands, forts de deux compagnies à un bataillon, ont tenté à plusieurs reprises,

d'attaquer nos positions avancées dans la région entre Calvaria et Ludwinow; leurs attaques ont été aisément repoussées par notre feu. Les troupes ennemis qui effectuaient une de ces attaques ont été mises en déroute et se sont enfuies.

Le matin du 24 avril, nos avions ont effectué un raid heureux sur la gare de Neideinburg, où ils ont provoqué plusieurs incendies et causé la destruction d'un des bâtiments.

Dans les Carpathes, l'intensité du feu de l'artillerie ennemie a augmenté ces temps derniers sur l'ensemble du front, où auraient été amenées de nouvelles unités d'artillerie lourde.

L'ennemi a prononcé une série d'attaques dans la région du col d'Oujok; nous avons repoussé ces attaques par la fusillade et à coups de grenades à main, inégalant à l'assaillant de très grandes pertes.

Sur les hautes voines de Posen, nous avons repoussé, le 24 avril, avec succès, toutes les attaques de l'ennemi. Dans la direction de Stryj, le 24 avril, et dans la matinée du 25, un combat acharné s'est engagé et dure encore.

Sur les autres fronts, on n'a enregistré que les fusillades habituelles.

LES OPÉRATIONS EN TURQUIE

Dans les Dardanelles.

Le corps expéditionnaire anglo-français, qui a quitté l'Egypte sous le commandement de sir Ian Hamilton, a commencé à coopérer avec les flottes alliées, à l'attaque des Dardanelles.

Un communiqué de l'amirauté et du ministère de la guerre dit que l'attaque générale contre les Dardanelles a été reprise hier par la flotte alliée.

Le débarquement de l'armée, protégé par la flotte, a commencé le 25 avril avant le lever du soleil sur plusieurs points de la presqu'île de Gallipoli et, en dépit d'une opposition sérieuse de l'ennemi, retranché derrière des défenses que protégeaient des fils de fer barbelés, il a eu lieu avec un succès complet.

Avant la tombée de la nuit, des forces considérables étaient déjà installées sur le rivage.

Le débarquement de l'armée et la marche en avant se poursuivent.

Dans la mer Noire.

A six heures du matin, le 25 avril, la flotte de guerre de la mer Noire s'est approchée du Bosphore. A huit heures, les navires ont ouvert le feu de leurs pièces de gros calibre contre les forts et les batteries turques.

La flotte a bombardé avec succès les deux forts Karibdje et Koumourouj ainsi que les forts de Kavanka et Madjar.

En conséquence du bombardement des explosions ont été observées dans l'un des forts.

Les navires de guerre turcs qui se trouvaient dans le détroit ont été canonnés et ont dû se retirer.

Le cuirassé *Torgud* a tiré sans résultat contre les navires russes.

On entendait les officiers crier dans la nuit, cherchant à pousser leurs hommes en avant; mais ceux-ci, terrorisés par l'explosion, répondent en gémissant: « Nein! Nein! »

Notre artillerie et nos lance-bombes, guidées par des projecteurs, avaient ouvert le feu sur les ouvrages ennemis. Des hurlements révélaient l'efficacité du tir. Toute la nuit, les automobiles sanitaires allemandes roulèrent sur les routes du Laitre et de Launois.

Les batteries ennemis ont tenté sans succès de canonner les aviateurs russes.

NOUVELLES MILITAIRES

Taux des pensions des veuves des militaires tués à l'ennemi. — Voici un tableau donnant le taux de ces pensions :

Général de division, 5,250 fr.; général de brigade, 4,000 fr.; colonel, 3,000 fr.; lieutenant-colonel, 2,500 fr.; commandant, 2,000 fr.; capitaines, 4^e échelon, 1,950 fr.; 3^e échelon, 1,850 fr.; 2^e échelon, 1,750 fr.; 1^{er} échelon, 1,650 fr.

Ce numéro du « Bulletin des Armées » est accompagné d'un Supplément entièrement consacré au Tableau d'honneur.

Lieutenants, 4^e échelon, 1,650 fr.; 3^e échelon, 1,575 fr.; 2^e échelon, 1,500 fr.; 1^{er} échelon, 1,425 fr.

Sous-lieutenants, 2^e échelon, 1,400 fr.; 1^{er} échelon, 1,150 fr.

Adjudant-chef, 1,050 fr.; adjudant, 975 fr.; aspirant, 937 fr.; sergent-major, 900 fr.; sergent, 825 fr.; caporal, 675 fr.; soldat, 563 fr.; gendarme, 619 fr.

Les veuves et orphelins de tous les militaires décédés au cours de la campagne actuelle peuvent obtenir des avances mensuelles égales aux quatre cinquièmes de la pension ou du secours annuel auquel ces veuves ou orphelins pourraient avoir droit d'après le grade du mari ou du père décédé.

Ces avances sont payées, pour les veuves ou orphelins délégués, à compter du lendemain du jour où prend fin la délégation; pour les veuves ou orphelins non délégués, à compter de la date du décès, et jusqu'à la délivrance du titre de pension ou de secours annuel.

Elles sont mandatées, sur les crédits de la solde, par les soins du sous-intendant militaire de la circonscription où réside la veuve ou l'orphelin.

Les Sapes de la Fontenelle

Dans les Vosges, comme en Artois, en Champagne et en Argonne, la proximité des tranchées françaises et allemandes et la puissance des organisations défensives ont contraint les deux adversaires à recourir aux procédés de la guerre de siège, à la sape et à la mine.

Dans la région du Ban-de-Sapt, à l'est de la Fontenelle, au sommet d'une colline portant sur la carte d'état-major la cote 627, nous avons, par le travail ingénier de longs mois, organisé une ligne de résistance très puissante, protégée par des ouvrages avancés.

Les Allemands ont mis le siège devant cette colline. A la fin de mars, leurs tranchées se trouvaient à 20 ou 25 mètres de notre position.

L'action la plus vive se déroula autour d'un ouvrage avancé de notre ligne devant lequel nous avions réussi à camoufler la sape allemande. Nos adversaires organisèrent à fleur du sol un fourneau fortement surchargé.

Le 13 avril, vers vingt-heures trente, les Allemands profitant d'une obscurité très opaque tentèrent un coup de main sur la partie droite de l'ouvrage. Couvrant la position de bombes et de grenades, ils franchirent l'espace qui les séparait du boyau de communication, et croyant avoir encerclé les défenseurs de la tranchée, ils crièrent: « Franzose, rendez-vous! »

Mais nous avions, la veille, creusé un nouveau boyau de cheminement qui permit aux défenseurs d'évacuer le poste. Celui-ci avait été préalablement miné.

Dès que les Allemands s'y furent installés, ordre fut donné de provoquer l'explosion.

Une détonation d'une extrême violence fit trembler tout l'ouvrage, suivie de cris de terreur et de douleur. Cent kilogr. de chiods avaient projeté dans les airs le poste et l'ancien boyau.

Nous établissons aussitôt un barrage contre lequel pendant plus d'une heure, l'ennemi vint se briser.

On entendait les officiers crier dans la nuit, cherchant à pousser leurs hommes en avant; mais ceux-ci, terrorisés par l'explosion, répondent en gémissant: « Nein! Nein! »

Notre artillerie et nos lance-bombes, guidées par des projecteurs, avaient ouvert le feu sur les ouvrages ennemis. Des hurlements révélaient l'efficacité du tir. Toute la nuit, les automobiles sanitaires allemandes roulèrent sur les routes du Laitre et de Launois.

Les batteries ennemis ont tenté sans succès de canonner les aviateurs russes.

Le petit jour, on put juger des effets de l'explosion: des débris humains restaient accrochés à nos défenses acce-soires. Les cadavres broyés gisaient au milieu des madriers. Une plaque de tôle d'un centimètre d'épaisseur fut retrouvée à 300 mètres en arrière de nos lignes, tordue et chiffonnée comme une feuille de papier.

Ainsi s'achevèrent, à la Fontenelle, les travaux de sape des Allemands.

ÉCHOS DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Hommage à un poète suisse. — Le grand poète suisse Charles Spitteler, l'auteur du *Printemps olympique* et de *Récits et légendes* — le seul de ses ouvrages qui ait été, croyons-nous, traduit en français — célébré, le 24 avril, son 70^e anniversaire, et ce jour-là fut une fête pour la Suisse entière. Le conseil fédéral, le conseil d'Etat lucernois, le gouvernement de Bâle, etc., ont remis au poète des adresses de félicitations. L'Académie française a tenu à s'associer à ces hommages et lui a envoyé de son côté, « son salut fraternel ».

Les dernières années de Rouget de l'Isle. — La *Marseillaise* a cent trente-deux ans depuis trois jours: c'est dans la nuit du 24 au 25 avril 1792 qu'elle est née, au cours d'une soirée chez Dietrich, le maire de Strasbourg.

Rouget de l'Isle, son auteur, se retira plus tard à Choisy-le-Roi, où, dénué de tout, il finit tristement sa vie. Une vieille dame, qui l'avait connu, raconte :

— Je le vois encore comme si c'était hier; et il y a de ça cinquante ans. Vieux, cassé, abattu, penché sur le côté droit, la tête toute blanche, on lui eût donné cent ans. Je ne lui ai jamais connu qu'un costume: une longue redingote grise. Il portait des culottes longues, comme tout le monde à présent, et, sur la tête, une drôle de toque. Bref, tel que je le voyais passer, il me représentait un *vieux Alsacien*.

Appuyé sur une canne, il allait doucement. Dans sa figure, il y avait quelque chose de si malheureux qu'on n'osait lui parler. Lui-même ne parlait à personne. Il avait l'air triste et abandonné.

Mais, pour lui aussi, le jour de gloire est arrivé.

Perrette et son pot au lait. — Le directeur des caisses d'épargne autrichiennes s'est rendu, paraît-il, à Berlin pour y discuter les conditions d'émission, sur cette « place », de 800 millions de marks de bons du Trésor austro-hongrois. Ces bons seraient remboursables après la guerre sur les ressources du Trésor « ou sur l'indemnité que l'Autriche pourra toucher de ses ennemis ».

L'indemnité de l'Autriche-Hongrie. — Oh pauvres souscripteurs des bons du Trésor austro-hongrois!

La pipe du soldat. — La « Pipe du soldat » est une œuvre patriotique qui, sous les plus hauts patronages civils et militaires, approvisionne d'articles de fumeurs nos braves poils. Pour subvenir à leurs besoins, elle a organisé une matinée au théâtre du Châtelet — où, comme dans tous les théâtres, on lit en entrant: « Défense de fumer ».

C'est que les poils « consomment » beaucoup de pipes, de blagues, de briquettes, etc., et que la bouffarde consomme à son tour beaucoup de tabac.

Cette nature peu bégueule possède un féroce appétit; il lui faut du scatélat; Quelle dévoré à pleine gueule.

dit le poète Marcel Chambez, dans sa tranchée. Mais la bouffarde, précisément, prévient la tranchée. Honneur à la pipe du soldat!

Des bienfaits de la solitude. — M. Hobhouse, directeur général des postes anglaises, parlant dans une réunion à Bristol, a raconté le curieux fait suivant:

« Un volontaire anglais qui se trouve dans les tranchées en France et qui n'a pas de famille en Angleterre, souffrait beaucoup de sa solitude. Pour y remédier, il fit une annonce dans les journaux, demandant des adresses de personnes qui voudraient bien correspondre avec lui. Trois jours plus tard, ce solitaire désolé, recevait 3,000 lettres, 6 sacs de petits colis et 90 grands colis. »

Le khaki. — Le mot *Khaki* est un mot hindou, dérivé du mot persan *Khak*, qui veut dire « terre » ou « poussière », en anglais *dust*. Il s'applique à une couleur brune, tirant sur le jaune, qui est la couleur du sol dans la jungle, et qui se confond avec elle. Cette couleur, très anciennement appliquée dans l'Inde à la tenue des étoffes, a, par suite, donné son nom aux tissus de coton, qui furent appelés *Khaki*.

C'est surtout la guerre du Sud-Africain, qui donna au *khaki* sa prééminence militaire. Il fut tout d'abord par les premiers corps de l'armée anglaise des Indes, qui prirent part à l'expédition du Transvaal et de l'Orange, et par les services hindous d'ambulanciers, l'uniforme

il parle de la cuisine du quartier:

« La popote n'ai pa movais. Hier on a mangé du riz, aujourd'hui on a mangé du pain. C'est naturellement que ça n'a pas mauvais goût. »

C'est surtout la guerre du Sud-Africain, qui donna au *khaki* sa prééminence militaire. Il fut tout d'abord par les premiers corps de l'armée anglaise des Indes, qui prirent part à l'expédition du Transvaal et de l'Orange, et par les services hindous d'ambulanciers, l'uniforme

Le Prisonnier

Ca vous a peut-être l'air de gros pigeons ventrus, affairés et un peu ridicules et de fringuets impudents et prestes. Heureusement des poils comme Tony, Fifine et Piston ne s'y trom

les emplois de notre capitale. Avec une déinvolture parfaite, il va, il vient, trottine, crieille. A tout venant il ouvre son bec pour mendier une miette de pain ou une bûche d'œuf dur. Il pince avec fureur tout doux qui s'offre démunie de provende. C'est un effronté.

C'est un chéri.

C'est un cheri. Car vous pensez bien qu'on a cessé de lui tenir rigueur de son origine. Boche continue à s'appeler Boche ; mais, pour de bon, c'est un Alsacien. C'est pour cela que, tout de suite, il s'est senti en confiance, s'est montré si familier.

— Tu sais, maman, il nous connaît. Il nous aime. Il ne voudra plus nous quitter.

— Croyez-vous ?

Mais ça ne se demande pas ! Tous les matins, pour nettoyer sa cage, Tony et Fifine en laissent un moment la porte entrebâillée. Il ne songe pas à s'échapper. Du moins, il n'en a pas l'air... jusqu'au jour où — trois semaines après son arrivée — brusquement, d'un bond effarouché, il glisse entre les doigts de Tony et ceux de Fifine, déboule sous la table, déploie ses ailes qui ont poussé et avec un cuic ironique prend son vol à travers la fenêtre ouverte...

Stupeur, larmes, reproches, admonestation maternelle, longue tristesse.

Et puis il faut bien que la vie reprenne. Et comme, le soir du cataclysme, avec un gros soupir, Fifine répète pour la dixième fois : « Moi, ce qui me fait le plus de peine, c'est qu'il ait été si ingrat ». Tony répond d'un ton désabusé :

— Qu'est-ce que tu veux, ma fille, ça monte bien que, tout de même, c'était un Boche.

ANDRÉ LICHTENBERGER.

France et Serbie

Le « Journal officiel » de Serbie a publié à l'occasion de la célébration dans les écoles de France de la Journée serbe, une note qui a été reproduite par toute la presse de Serbie et dont voici la traduction :

Assassins !

Un député belge, M. A. Borboux, est allé dernièrement dans son pays envahi ; il en a rapporté quelques vues de l'occupation allemande, et aussi de nouveaux témoignages sur la cruauté des soldats du Kaiser.

Ecoutez ce récit, pris à un paysan de Berneau (village proche de Visé), et traduit du patois wallon par M. Borboux en ces termes :

Ah ! monsieur, nous avons été tous martyrisés, tellement que je ne sais pas si j'ai rêvé. Quant à moi, j'avais un beau-frère, l'homme le plus doux et le meilleur de la terre. Ils l'ont pris devant sa petite maison où il était avec sa femme et ses deux enfants. Je ne sais pas pourquoi. Un officier lui a fait passer une grosse corde autour du cou, lui a fait mettre le torse à nu et a obligé son propre frère, qui se trouvait dans la maison, à le promener par tout le village du matin au soir, tenant le bout de la corde, entre deux soldats allemands, le revolver au poing. Et tout le long du chemin il devait répéter : « Je suis un cochon, je suis un sale Belge, je suis un brigand » et crier : « Vive l'Allemagne ! » Son frère l'encourageait tout bas à s'y résigner, croyant ainsi le sauver. Mais, vers cinq heures du soir, comme il repassait près de chez nous, un officier l'arrêté, le fit monter sur un petit tas de fumier et lui dit : « Lève le cou ! » Mon beau-frère, plus blanc qu'un mort, obéit. L'officier lui entra son sabre dans la gorge, et, d'un seul effort, le fendit du haut en bas, comme un porc ! Nous n'avons pas même pu approcher de son pauvre grand corps complètement ouvert.

Ce récit du paysan de Berneau et mille faits de ce genre, ce sont de fortes illustrations pour concrétiser dans l'esprit des Français la manière allemande. Certes, on aimeraît mieux parler de choses aimables ; mais rappeler à des Français, chaque fois que l'occasion s'en présente, les atrocités allemandes, leur rappeler la cruauté organisée, la sérocité dogmatique, appuyées, d'ailleurs, sur une brutalité et une bestialité toutes naturelles chez ces Boches, c'est remplir le plus sacré devoir.

MAURICE DONNAY,
de l'Académie française.

La Propagande allemande à l'étranger

Les sympathies pro-allemandes sont visiblement en baisse dans la plupart des pays neutres.

La propagande effrontée à laquelle se livrent depuis ces premiers jours de la guerre les agents d'outre-Rhin a été directement à l'encontre du but poursuivi. Cette évolution des esprits n'a pas échappé aux Allemands.

Actuellement, ils s'efforcent de modifier leur méthode.

C'est ainsi qu'ils viennent de créer un organe

international sous le titre d'*Illustrer Kriegs-Kurier* ou *Courrier illustré de la guerre*, qui

paraît à toutes les semaines. On portera de date

afin de ne jamais sembler trop vieux pour la distribution. Pour 5 centimes, on peut se procurer ces seize pages d'illustrations presque toujours consistant en reproductions photographiques habilement truquées. Point de longs articles, qui quelquefois rebuent, mais simplement au-dessus de chaque dessin une ou deux lignes explicatives en allemand, en français, en anglais et en italien.

Et dans la lutte sanglante actuellement engagée pour le triomphe de la justice, la Serbie est heureuse et fière de voir qu'elle peut toujours compter sur l'aide de la France, qui lutte à ses côtés pour le même idéal de justice et de liberté.

Ne pouvant payer toute sa dette de reconnaissance envers son grand ami, à qui il doit tout, notre jeune pays s'efforce de s'inspirer de son exemple et de continuer son œuvre civilisatrice et bienfaisante, rendant ainsi encore plus noble, son trône jeune et vigoureux.

France, pays de lumière et de gloire, protectrice de la liberté et de la justice, paix de l'humanité tout entière, tes lointains, mais dévoués amis serbes t'envoient de tout cœur l'expression de leur gratitude, de leur admiration et de leur amour.

Il s'agit surtout de détruire, petit à petit, dans

l'esprit des neutres, l'effet des accusations pré-
cises concernant les violations du droit des
gens et même de la simple morale, commises

par les soldats allemands.

Gaulois et Germains

Dans son savant ouvrage sur les origines de l'Allemagne, M. Jules Zeller a marqué fortement les caractères des deux races, tels qu'ils s'opposent depuis l'antiquité la plus reculée.

Il est impossible de ne pas voir dans les Gaulois et les Germains deux races, de bonne heure très distinctes, reconnaissables à des traits particuliers sur lesquels les anciens ne se sont jamais mépris.

« Les Gaulois », nous dit Caton, « aiment à combattre avec courage et à parler avec intelligence ; ils sont batailleurs et vantards, légers et inconstants ». Ces traits leur resteront. Tous les témoignages anciens s'accordent à dire qu'il y a dans leur courage plus de fougue que de force, et que leur bravoure est sujette au découragement. En revanche, « ils sont fiers et fous de guerre », dit Strabon ; « ils sont francs et ont bon cœur ; faciles à s'émouvoir, ils s'indignent contre l'injustice et prennent le parti de leurs voisins opprimés. »

Leur sociabilité et leur aptitude à la culture sont vantées par les Grecs et les Romains. Posidonius, qui reçut l'hospitalité chez eux, célèbre leur amabilité ; peu s'en faut qu'il ne dise, comme plus tard l'amiral castillan Pero Nino, de leurs descendants : « Ils aiment les autres peuples. » Strabon constate leur facilité à se laisser amener à l'instruction, aux lettres et aux arts utiles ; ils feront de rapides progrès sous les Romains.

Tels se sont montrés les Gaulois partout dans l'antiquité, mais surtout dans le beau pays entre les Pyrénées et le Rhin, où leur caractère, à la fois persistant et souple, a fait de la Gaule l'ornement, l'appui et même, en perdant son nom, l'héritière et la continuatrice de Rome.

Des traits particuliers distinguent, dès son apparition, toute la race germane de celle des Gaulois. Il n'est pas possible de s'y méprendre. Les Teutons ont un fond de grossièreté et de saleté. Ils apparaissent encore à Tacite et à César « nus et malpropres ». Leurs yeux bleus ont un éclair de féroce qui effrayait les Gaulois eux-mêmes, comme le disent aux soldats de César ; leur brutalité est plus grande, dit Strabon. Ils sont braves aussi, mais non de la même manière. Le poète Horace oppose au Sicambre, au Germain qui aime le sang, le Gaulois qui n'a pas peur de la mort.

Ils sont aussi plus rusés, même trompeurs, dit Velleius Paterculus. César remarque l'esprit de ruse et de perfidie qu'ils apportent dans la guerre. Ce même écrivain a reconnu encore un autre trait distinctif : c'est une race de proie et de dévastation.

Aussi voit-on, dès le commencement, leurs peuplades en guerre les unes avec les autres, et on les trouvera longtemps ainsi.

Tous les anciens ont reconnu aussi un trait particulier de la race germane, qui confirme singulièrement l'histoire : c'est la passion des migrations, en vue d'avoir des terres plus fertiles et déjà cultivées, s'il est possible. Ce qu'on ne leur donnera pas, ils le prendront ; ce n'est pas un crime ni une honte de prendre aux pays voisins ; de jeunesse, ils sont habitués à se battre, à

s'entre-piller, pour entretenir leur activité et leur convoitise.

Un de leurs souverains, au dix-neuvième siècle encore, fera sa fortune en prenant sur ses compatriotes et sur ses voisins.

EN ZIG-ZAG

Napoléon, fort mécontent à la lecture d'une dépêche de Vienne, dit un jour à l'impératrice Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche François II : « Votre père est une gâchette ! »

Marie-Louise, qui ignorait beaucoup de termes français, s'adressa au premier courisan venu :

— L'Empereur me dit que mon père est une gâchette ; que veut dire cela ?

Le courtisan balbutia que cela voulait dire homme de poids et de bon conseil.

A quelques jours de là, la mémoire encore toute fraîche de sa nouvelle acquisition, l'imperatrice, présidant le conseil d'Etat, et voyant la discussion plus animée qu'elle ne voulait, interpellait Cambacerès pour y mettre fin.

— C'est à vous, lui dit-elle, de nous mettre d'accord dans cette occasion importante, car je vous tiens pour la meilleure gâchette de notre empire.

François-Joseph est alité. Son médecin vient s'enquérir de l'état de sa santé, précise le jour de la prise de Przemysl par les Russes :

— Ça ne va pas mieux, docteur... j'ai pourtant pris la pilule !

**

Du *Dresdener Anzeiger* :

Une dame monte dans un tramway, à Dresde. Elle renifle et fonce le sourcil : l'odeur de phénol qu'exhalé le pansement d'un soldat blessé l'incommode.

— Ach so ! conducteur, faites sortir l'homme qui est là, et qu'il se mette sur la plate-forme. Je ne puis supporter son horrible odeur de phénol.

Le conducteur extrait de sa tunique grasseuse le règlement et le consulte ; puis il s'approche du blessé :

— Le règlement dit que les voyageurs qui répandent une odeur désagréable doivent se tenir sur la plate-forme. Sortez !

Discipliné, le soldat se lève. Secoué par les cahots, il gagne péniblement la plate-forme. La dame s'asseoit et s'évente avec son mouchoir violemment parfumé.

Les autres voyageurs ont regardé cette scène avec indifférence. Aucun d'eux n'a soufflé mot. L'exigence de la dame ne leur paraît pas excessive, puisqu'elle est approuvée par le règlement.

LES PRISONNIERS pourront se faire photographier

JEUX DE LA TRANCHÉE

Devinette.

Ecrire avec cinq chiffres impairs le nombre 14.

Charade.

Mon premier, cher Poilu, est pronom possessif. Une note, en musique, s'appelle mon second. En mon troisième voudrait Guillaume II capitif. Et mon entier toujours en boubliers est second.

SOLUTIONS DU N° 91

Mot carré.

CÉSAR

ÉGIDE

SIMON.

ADORE

RENÉE

Charade.

— Riche.

— Lieu.

Richelieu.

Richelieu.

Quand Même !

Pièces à dire.

BON APPÉTIT !

Herr Doktor Rudolf Martin, Boche notoire, est en ce moment en Amérique, où il a exposé le plan suivant pour le partage de l'Europe après la guerre :

« L'Allemagne, a-t-il dit, dictera la paix à Londres. Les alliés lui verseront des indemnités variant de 100 à 150 milliards de francs. Elle se fera céder les côtes de la France. Elle fera la police à Paris et à Londres au moyen de ses 40,000 dirigeables. »

On voit cela très bien. Il y aura toujours 20,000 zeppelins au-dessus de Paris. Chaque fois que l'un d'eux constatera une contravention, il descendra, dressera procès-verbal, à la hauteur du cinquième ou sixième étage et, au besoin, accrochera le délinquant à sa nausée pour remonter ensuite dans les airs en l'emmenant avec lui.

« L'Allemagne forcera l'Angleterre, continue Herr Martin, à creuser sous la Manche un tunnel où passeront quatre voies ferrées et plusieurs pistes pour autos. Le tunnel sera gardé par des forces allemandes. Quant aux territoires de la Russie, ils iront à ses deux voisins, l'Allemagne et l'Autriche. »

C'est une petite annexion sans importance, et qui ne vaut pas la peine qu'on en parle plus longuement.

« Naturellement, la Belgique sera allemande et elle abandonnera le Congo. L'Angleterre cédera l'Egypte à la Turquie et le Indes à l'Allemagne. La France perdra l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Belfort sera annexé à l'Alsace-Lorraine. »

Remarquez que c'est encore gentil de la part des Boches d'annexer Belfort à l'Alsace-Lorraine. S'ils étaient très méchants ils auraient pu aussi bien l'annexer à la Prusse ou au Cameroun.

Herr Rudolf Martin tenait encore en réserve quelques autres nouvelles « sensations », mais la choucroute aux saucisses fumait sur sa table. Il congédia son interview en promettant de lui indiquer, dans une entrevue ultérieure, la suite des territoires dont l'Allemagne s'assurerait la possession au prochain traité de paix.

Louis ALBIN,

Ancien du 3^e zouaves (1870).

LA CUISINE DU TROUPIER

Le lard au riz.

Préparer le lard comme pour un ragout, c'est-à-dire le couper en menus morceaux après l'avoir égoutté et essuyé. Le faire revenir avec la quantité nécessaire de saïndoux et quelques oignons.

Les autres voyageurs ont regardé cette scène avec indifférence. Aucun d'eux n'a soufflé mot. L'exigence de la dame ne leur paraît pas excessive, puisqu'elle est approuvée par le règlement.

Mouiller et garnir de riz préalablement trempé et laisser mijoter près de trois heures.

S'assurer de la cuisson du riz en écrasant quelques grains entre les doigts.

L'intervention d'un fondé de pouvoirs aménacera dans la rédaction des actes de mariage certaines modifications de la formule actuelle en vigueur ; vous trouverez, joint à la présente circulaire, un modèle rectifié en conséquence.

Dès que l'officier de l'état civil aura procédé à la célébration du mariage il en avisera par lettre le ministre de la guerre ou le ministre de la marine pour que celui-ci en informe le militaire ou le marin.

IV. — D'après le

La loi du 10 décembre 1850, modifiée par celle du 20 juillet 1896, il sera exempt de tous droits, frais et honoraires à l'égard du notaire qui y procédera, si le futur époux est en mesure de se prévaloir de ces dispositions légales dont le bénéfice lui sera assuré sur la production d'un certificat d'indigence délivré par le commissaire de police ou, à défaut, par le maire, au vu d'un extrait du rôle des contributions directes constatant que le militaire ou marin paye moins de 10 fr., ou d'un certificat de non imposition décerné par le perceleur; le certificat d'indigence doit être visé et approuvé par le juge de paix.

Je suis, d'ailleurs, persuadé que dans tous les cas dignes de leur sollicitude les notaires prêteront spontanément leur ministère gratuit aux militaires et marins qui pourront en avoir besoin, sans qu'il soit nécessaire à ceux-ci d'invoquer la loi du 10 décembre 1850.

V. — Il sera essentiel d'attirer l'attention des futurs époux sur la nécessité de reconnaître au plus tard dans l'acte de mariage les enfants naturels qui seraient issus d'eux s'ils veulent par leur mariage assurer à ces enfants le bénéfice de la légitimation par application de l'article 331 du code civil.

Le militaire ou le marin pourra à cet effet, dans l'acte de procuration dressé en vue de son mariage, donner à son mandataire un pouvoir spécial pour reconnaître en son nom les enfants naturels nés de lui et de la future épouse.

Le modèle de procuration joint à la présente circulaire contient la formule dont il devra être fait usage à cette fin.

Le militaire ou le marin sera d'ailleurs libre, s'il le préfère, au lieu de recourir à l'entremise d'un mandataire pour la reconnaissance des ses enfants naturels, d'y procéder directement en vertu de l'article 93 du code civil et devant les officiers ou fonctionnaires indiqués par l'article 93 du même code (1).

VI. — L'exposé des motifs de la loi du 4 avril a envisagé l'hypothèse où le militaire ou le marin viendrait à mourir entre le moment où sera dressé l'acte de procuration et celui où le mariage sera célébré.

Il est bien certain que, si la nouvelle du décès du militaire ou du marin est parvenue à l'officier de l'état civil, celui-ci ne pourra plus procéder à la célébration du mariage.

Mais si la mort du futur époux n'était pas encore connue et si cette ignorance a été partagée par la future épouse, le mariage, célébré sous l'empire de cette erreur commune, tout en étant nul, produira, conformément aux principes généraux du droit, tant à l'égard de la

(1) L'article 93 porte ce qui suit dans ses trois premiers paragraphes : « Les actes de l'état civil concernant les militaires, les marins de l'Etat et les personnes employées à la suite des armées seront établis comme il est dit aux chapitres précédents.

« Toutefois, hors de la France et dans les circonstances prévues au présent paragraphe, ils pourront, en tout temps, être également reçus par les autorités ci-dessus indiquées, en présence de deux témoins : 1^e dans les formations de guerre mobilisées, par le trésorier ou l'officier qui en remplit les fonctions, quand l'organisation comporte cet emploi et, dans le cas contraire, par l'officier commandant ; 2^e dans les quartiers généraux ou états-majors par les fonctionnaires de l'intendance, ou à défaut par les officiers désignés pour les suppléer ; 3^e pour les personnes non militaires employées à la suite des armées par le prévôt ou l'officier qui en remplit les fonctions ; 4^e dans les formations ou établissements sanitaires dépendant des armées, par les officiers d'administration gestionnaires de ces établissements ; 5^e dans les hôpitaux maritimes et coloniaux, sédentaires ou ambulants, par le médecin directeur ou son suppléant ; 6^e dans les colonies et les pays de protectorat et lors des expéditions d'outre-mer, par les officiers du commissariat ou les fonctionnaires de l'intendance, ou à leur défaut, par les chefs d'expéditions, de poste ou de détachement.

En France, les actes de l'état civil pourront également être reçus, en cas de mobilisation ou de siège, par les officiers énumérés aux cinq premiers numéros du paragraphe précédent. La compétence de ces officiers s'étendra, s'il est nécessaire, aux personnes non militaires qui se trouveront dans les forts et places fortes assiégées. »

Les correspondances doivent être adressées : « Cabinet du ministre de la guerre, Bulletin des armées, Paris ». Les manuscrits ne sont pas rendus.

femme qu'à celui des enfants, les effets que l'article 201 du code civil a attachés au mariage pluriel.

C'est ce qui a été proclamé dans l'exposé des motifs et expressément reconnu au cours des travaux préparatoires devant les deux Chambres. (Voir notamment les rapports de M. Catalogne au Sénat du 6 mars 1915, et de M. Adrien Veber à la Chambre des députés du 25 du même mois).

Bien que le mariage soit frappé de nullité, la légitimation des enfants reconnus s'ensuivra donc.

Je vous prie de m'accuser réception des présentes instructions que vous communiquerez aux parquets de votre ressort.

Vous voudrez bien, en outre, vous entendre avec MM. les préfets pour qu'elles soient portées à la connaissance des maires et pour que, par tous moyens convenables, elles reçoivent la plus large publicité.

ARISTIDE BRIAND.

Annexe de la circulaire du 8 avril 1915.

Modèle de procuration pour mariage et reconnaissance d'enfants naturels à légitimer.

Par devant (mentionner les nom, prénoms et qualité de l'officier ou du fonctionnaire militaire qui reçoit la procuration).

A comparu X... (nom, prénoms, situation militaire), demeurant avant son comparution... et y exerçant la profession de... lequel a par ces présentes déclaré constituer pour son fonds de procuration spéciale Z... (nom, prénoms, profession, domicile), en vertu de la loi du 4 avril 1915, à l'effet de le représenter devant l'officier de l'état civil de L... (indiquer le lieu où doit être célébré le mariage) avec la demoiselle ou dame Y... (nom, prénoms, âge, profession, domicile) et de signer, en conséquence, en son nom l'acte de mariage.

Ledit fonds de procuration le représentera dans l'accomplissement de toutes formalités préalables à la célébration du mariage.

Le militaire ou le marin sera d'ailleurs libre, s'il le préfère, au lieu de recourir à l'entremise d'un mandataire pour la reconnaissance des ses enfants naturels, d'y procéder directement en vertu de l'article 93 du code civil et devant les officiers ou fonctionnaires indiqués par l'article 93 du même code (1).

Le militaire ou le marin pourra à cet effet, dans l'acte de procuration dressé en vue de son mariage, donner à son mandataire un pouvoir spécial pour reconnaître en son nom les enfants naturels nés de lui et de la future épouse.

Le modèle de procuration joint à la présente circulaire contient la formule dont il devra être fait usage à cette fin.

Le militaire ou le marin sera d'ailleurs libre, s'il le préfère, au lieu de recourir à l'entremise d'un mandataire pour la reconnaissance des ses enfants naturels, d'y procéder directement en vertu de l'article 93 du code civil et devant les officiers ou fonctionnaires indiqués par l'article 93 du même code (1).

Il est bien certain que, si la nouvelle du décès du militaire ou du marin est parvenue à l'officier de l'état civil, celui-ci ne pourra plus procéder à la célébration du mariage.

Mais si la mort du futur époux n'était pas encore connue et si cette ignorance a été partagée par la future épouse, le mariage, célébré sous l'empire de cette erreur commune, tout en étant nul, produira, conformément aux principes généraux du droit, tant à l'égard de la

(1) L'article 93 porte ce qui suit dans ses trois premiers paragraphes : « Les actes de l'état civil concernant les militaires, les marins de l'Etat et les personnes employées à la suite des armées seront établis comme il est dit aux chapitres précédents.

« Toutefois, hors de la France et dans les circonstances prévues au présent paragraphe, ils pourront, en tout temps, être également reçus par les autorités ci-dessus indiquées, en présence de deux témoins : 1^e dans les formations de guerre mobilisées, par le trésorier ou l'officier qui en remplit les fonctions ; 2^e dans les formations ou établissements sanitaires dépendant des armées, par les officiers d'administration gestionnaires de ces établissements ; 3^e dans les hôpitaux maritimes et coloniaux, sédentaires ou ambulants, par le médecin directeur ou son suppléant ; 4^e dans les colonies et les pays de protectorat et lors des expéditions d'outre-mer, par les officiers du commissariat ou les fonctionnaires de l'intendance, ou à leur défaut, par les chefs d'expéditions, de poste ou de détachement.

En France, les actes de l'état civil pourront également être reçus, en cas de mobilisation ou de siège, par les officiers énumérés aux cinq premiers numéros du paragraphe précédent. La compétence de ces officiers s'étendra, s'il est nécessaire, aux personnes non militaires qui se trouveront dans les forts et places fortes assiégées. »

Les correspondances doivent être adressées : « Cabinet du ministre de la guerre, Bulletin des armées, Paris ». Les manuscrits ne sont pas rendus.

Une Protestation

A l'inauguration d'un château d'Alsace, Guillaume II demande à être reçu par le conseil municipal. On l'assure que plusieurs des conseillers municipaux sont très francophiles. On cite un nom.

L'empereur insiste et, à la fête, trouve ces messieurs alignés. Il va droit à celui qui lui avait été signalé.

— C'est vous, dit-il, le fameux mangeur de Prussiens ?

— Mais non, Majesté, je vous assure, on a dû vous tromper...

— Mais avouez donc, mon cher !

— Majesté, je vous assure, nous nous nourrissons mieux que cela.

Les correspondances doivent être adressées : « Cabinet du ministre de la guerre, Bulletin des armées, Paris ». Les manuscrits ne sont pas rendus.

BLOC-NOTES

M. Poincaré a visité samedi l'hôpital organisé par la Croix-Rouge japonaise dans les locaux de l'hôtel Astoria.

M. Marcel Sembat, ministre des travaux publics, accompagné des membres de la commission parlementaire des travaux publics et de M. Chagueraud, directeur des routes de la navigation, et de M. Claveille, directeur des chemins de fer de l'Etat, a visité samedi le port de Nantes. M. Sembat s'est rendu ensuite à Saint-Nazaire.

L'association amicale des anciens enfants de troupe s'est réunie sous la présidence de M. Pastre, ancien député, qui a adressé un souvenir ému à la mémoire des glorieux A. E. T. tombés au champ d'honneur. Une permanence est organisée au nouveau siège social, 17, avenue de l'Opéra, pour le service des correspondances et les réceptions des camarades de province de passage à Paris.

M. Dalimier, sous-secrétaire d'Etat des travaux publics, a reçu du French Relief Fund 10,000 francs destinés à venir en aide aux œuvres de secours d'artistes.

— Khalil, qui tenta d'assassiner le sultan d'Egypte, a subi la peine de la pendaison au Caire.

— Au cours d'une tournée de conférences en Amérique Mme Vandervelde, femme du ministre belge, a recueilli 1,500,000 fr. pour ses compagnies éprouvées par la guerre.

— Le château et le domaine de Chambord, dont le propriétaire est de nationalité autrichienne, ont été mis sous séquestre.

— On annonce la mort du célèbre statuaire M. René de Saint-Marceaux, membre de l'Institut.

— Le commandant en chef des troupes opérant dans les Dardanelles est sir Jan Hamilton.

— M. Paul Reukin, lieutenant d'infanterie, fils du ministre des colonies de Belgique, a été tué à la tête de ses hommes aux environs de Dixmude.

— Devant les précisions qui lui ont été apportées, Swind-Swoboda, soupçonné d'être l'auteur de l'incendie de la Touraine, a reconnu qu'il était bien le sujet allemand condamné à Shangai pour escroquerie.

— Le célèbre dessinateur humoriste Henri Zislin, qui s'est engagé dans les rangs français dès le début de la guerre, vient d'être nommé officier interprète.

— L'œuvre « Un livre pour nos soldats », destiné aux meilleurs poèmes et chants de la guerre, elle envoie ce livre aux combattants désignés par les souscripteurs.

— La famine règne en Palestine. La farine y coûte 75 fr. le sac. Le prix des pommes de terre a sextuplé. Plusieurs personnes sont mortes de faim.

— L'ouverture de la ligne Frasne-Vallorbe, le nouveau raccordement du réseau français avec le tunnel du Simplon, est fixée au 16 mai.

— Les usines de conserves bretonnes sont réouvries en vue de la prochaine saison de pêche à la sardine. Les non-mobilisables et les femmes en assureront le fonctionnement.

— Le Rigstag a voté la loi qui confère aux femmes danoises le droit de vote et même l'éligibilité.

— Cent quarante officiers de la police londonienne ont exprimé le désir d'être versés dans le service actif ; 101 ont demandé à être envoyés dans l'armée de terre et 39 dans la marine royale.

— L'empereur insiste et, à la fête, trouve ces messieurs alignés. Il va droit à celui qui lui avait été signalé.

— C'est vous, dit-il, le fameux mangeur de Prussiens ?

— Mais non, Majesté, je vous assure, on a dû vous tromper...

— Mais avouez donc, mon cher !

— Majesté, je vous assure, nous nous nourrissons mieux que cela.

Les correspondances doivent être adressées : « Cabinet du ministre de la guerre, Bulletin des armées, Paris ». Les manuscrits ne sont pas rendus.

LE TABLEAU D'HONNEUR

CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Les Braves, dont les noms suivent, ont été cités à l'Ordre de l'Armée :

14^e Corps d'Armée.

Soldat DELANNEY, 75^e d'infanterie : le lendemain de son arrivée sur le front, le 27 aout, malgré une première blessure reçue dans le dos et occasionnée par un éclat d'obus, a réclamé de son commandant de détachement l'honneur d'aller sous un feu très vif, porter un renseignement à une section d'artillerie placée à 1 kilomètre. A été grièvement atteint au pied droit par un éclat d'obus en revenant d'accomplir sa mission.

Soldat MEUNIER-GERARD, 140^e d'infanterie : a été tué en entraînant son escouade à l'assaut des retranchements ennemis.

Soldat DUCRUET, 140^e d'infanterie : s'est signalé par sa bravoure dans l'attaque de retranchements ennemis, qui ont été enlevés.

Soldat PEYCLET, 140^e d'infanterie : belle conduite pendant toute la campagne. S'est signalé à nouveau par sa bravoure et son entrain, à l'attaque de retranchements ennemis qui ont été enlevés.

Lieutenant NICOLAS, génie compagnie 14/4 : dans la nuit du 16 au 17 décembre, a conduit avec le plus grand sang-froid, sous une violente fusillade, trois équipages de sapeurs chargés de rompre à la mélinite les réseaux de fils de fer. Apprenant que le sergent chargé de la conduite d'une équipe était blessé, a placé lui-même les tringles et mis le feu, accomplissant ainsi la mission dont il avait été chargé.

Maréchal des logis NIEBEAU, 5^e d'artillerie lourde : dans la soirée du 17 décembre, un obus de gros calibre ayant détruit le poste de commandement de sa batterie ensevelissant sous les décombres les trois officiers et plusieurs hommes, s'est immédiatement porté au secours des victimes et a dirigé pendant deux heures sous un feu violent d'artillerie lourde, le déblayement des décombres d'où il a fait retirer les morts et les blessés.

Marechal des logis NABARCI, 6^e d'artillerie lourde de campagne : a rempli pendant dix jours consécutifs, du 21 au 31 décembre 1914, les fonctions de chef de section auprès d'une pièce de 95 avancé près des tranchées de première ligne. Par son sang froid et son courage a assuré la sécurité de l'artillerie, malgré l'intensité du feu ennemi, vaillamment conduisit une section de sa compagnie à l'assaut d'un blockhaus allemand, au moment où il criait : « En avant ! »

Lieutenant LIORZOU : tombé glorieusement à la tête de sa section, en se portant à l'assaut des tranchées allemandes.

Lieutenant GAVETEAU : à l'attaque d'une position, est tombé glorieusement en entraînant sa section.

Sous-lieutenant BALLOTEAU : a conduit, malgré les rafales, avec une grande bravoure son peloton à l'assaut des tranchées allemandes, le 21 décembre 1914. A été blessé mortellement. Avait déjà donné de nombreuses preuves d'énergie et de sang-froid.

Sous-lieutenant DE GOUIL EBON : a entraîné violemment sa section à l'attaque ; l'a portée ainsi à trente mètres des mitrailleuses ennemis. Le bras gauche cassé, a conservé le commandement de sa section jusqu'au soir.

Sous-lieutenant SIMON : tombé glorieusement à la tête de sa section en se porta à l'assaut des lignes allemandes.

taine resté sur le terrain, et a réussi dans sa mission malgré une grêle de balles ; est retourné ensuite vers les lignes allemandes pour chercher et ramener un blessé.

Sergent PEYLET : blessé mortellement d'une balle au ventre, s'est dominé pour mourir sans se plaindre afin de ne pas impressionner ses hommes.

Caporal ESKIL : très belle attitude au feu le 21 décembre 1914. Au commandement de

« En avant ! à la baionnette ! » a entraîné ses hommes devant lui, a réussi à atteindre les tranchées ennemis sous une grêle de balles et a été tué à bout portant, au moment où il allait bondir dans la tranchée ennemie.

Caporal PORET : s'est fait remarquer par son entraînement et son courage au combat du 17 décembre, s'offrant pour des missions particulièrement périlleuses. Étant momentanément arrêté dans une tranchée creusée devant les tranchées ennemis, dans la nuit du 17 décembre, est tombé glorieusement en voulant sous un feu violent, panser son sergeant qui venait d'être atteint d'une balle à la tête.

Soldat BIHLMAYER : a fait preuve d'une grande bravoure et de dévouement en se proposant comme volontaire pour aller chercher près des tranchées ennemis, le corps de son capitaine, resté sur le terrain, et a réussi dans sa mission malgré une grêle de balles ; est retourné ensuite vers les lignes allemandes pour chercher et ramener un blessé.

Soldat DETHAN : voyant un camarade qui avait essayé d'aller relever le corps de son lieutenant revenir blessé, y est allé à son tour, malgré le feu très violent de l'ennemi, et a été aussi grièvement blessé.

Soldat LONGUE : après être resté sous le feu de l'ennemi toute la journée, est allé une fois revenu au combat du 20 décembre, sous un feu des plus violents, a entraîné sa section sur la crouppe d'un ravin et l'y a maintenue toute la journée.

Soldat BOUCHET, 261^e d'infanterie : a pris, à un de ses camarades fatigué, un ordre pour le porter sur la ligne de feu. A été tué en accomplissant cette mission.

Soldats GLOZEL et DOIZET, 261^e d'infanterie :

au combat du 20 décembre, à 200 mètres des tranchées allemandes, ont quitté leur abri et se sont portés en avant pour aller chercher leur sergeant mortellement blessé et le ramener en arrière.

Sergent COSTANTINI, 261^e d'infanterie :

à la tête d'un bataillon, dans les combats des 5, 8 et 9 janvier, a fait preuve de la plus grande énergie et d'un mépris absolu du danger.

Sergent fourrier RICHAUD, 261^e d'infanterie :

dans le combat du 20 décembre, entouré par l'ennemi, a réussi, à force d'énergie, à dégager sa demi-section. A été blessé.

Sergent-major SCHMIED, 3^e de marche du 1^e étranger : le 16 décembre, blessé grièvement à la tête, une orbite vide, aveuglé par le sang, mais reste debout, a cherché à ramener vers un couvert trois légionnaires blessés. Au lieutenant de son bataillon qui est allé lui indiquer la direction à prendre a dit : « Je vous en supplie, mon lieutenant, partez vite d'ici, ne vous faites pas tuer pour nous, je serais trop malheureux si cela arrivait. »

Groupes de divisions de réserve.

Chef de bataillon CARLU, 319^e d'infanterie : le 17 décembre, chargé d'exécuter une surprise de nuit, a pris personnellement le commandement de deux compagnies, les a entraînées vigoureusement jusqu'au delà des tranchées ennemis et lorsque son magnifique élan s'est trouvé arrêté par le feu intense des Allemands, est resté seize heures durant à proximité de leurs tranchées.

22^e et 23^e COMPAGNIES DU 236^e D'INFANTERIE ET LEURS OFFICIERS : le capitaine GUINARD, les lieutenants CONTAMIN et BARBE, les sous-lieutenants DE SALIGNAC-FENELON et DESFOSSES : chargés le 17 décembre d'une attaque de nuit, sont parties avec un magnifique élan, ont réussi à franchir la première tranchée allemande, puis ont vaillamment lutté contre une contre-attaque ennemie, supérieure en nombre.

Capitaine RAT, 319^e d'infanterie : les 17, 18 et 21 décembre, comme adjoint au commandant d'un secteur d'attaque, a rempli plusieurs missions périlleuses, soit pour faire exécuter des ordres, soit pour renseigner le commandement. S'était déjà signalé les 3 et 15 septembre, en réorganisant sous un feu intense des unités ayant leurs officiers blessés et éprouvées par des pertes.

Caporal de réserve GOMPELL, 319^e d'infanterie : a été blessé au bras, le 17 décembre, alors qu'il commandait une compagnie dans une surprise de nuit. S'étant fait attacher le bras avec une courroie de bidon, a continué à commander sa compagnie pen-

dant dix heures, sous un feu des plus violents, et n'est rentré qu'à la nuit.

Lieutenant de réserve NEZOT, 224^e d'infanterie : a été blessé le 14 septembre d'une balle dans le bras droit au cours d'une attaque. Rentre au corps le 28 novembre, a été de nouveau blessé le 17 décembre à la tête de sa compagnie pendant l'attaque d'une tranchée ennemie. A toujours eu une très belle conduite au feu.

Sous-lieutenant de réserve BRODUC, 224^e d'infanterie : a été tué le 17 décembre, en entraînant sa compagnie à l'assaut d'une tranchée. Sous-lieutenant de réserve LEPAN, 224^e d'infanterie : ayant été blessé le 14 septembre, a continué son service. A toujours été un modèle de courage et de calme au feu. Blessé de nouveau le 23 septembre d'une balle dans le bras et d'une confusion à l'épaule, n'est resté que le minimum de temps à l'ambulance. A été blessé pour la troisième fois, le 17 décembre, pendant une attaque des lignes françaises.

Adjudant PEDRON, 236^e d'infanterie : a énergiquement conduit sa section, le 17 décembre, à l'attaque des tranchées allemandes. A fait preuve à cette occasion, du plus grand courage et du plus grand sang-froid. A été blessé au cours de cette attaque. Avait déjà été blessé une première fois et était revenu au front, le 14 novembre, après guérison.

Sous-lieutenant BLANC, 261^e d'infanterie : au combat du 20 décembre, sous un feu des plus violents, a entraîné sa section sur la crouppe d'un ravin et l'y a maintenue toute la nuit.

Sous-lieutenant MAUD : grâce à son courage, à sa hardiesse et à son sang-froid admirables, a permis à son observateur d'exécuter avec succès des reconnaissances presque quotidiennes, sans se soucier de l'état de l'atmosphère ni du feu de l'ennemi.

Légion italienne.

4^e régiment de marche du 1^e étranger.

4^e régiment de marche du 1^{e</sup}

Soldat TROPENAZ, 75^e d'infanterie : jeune soldat, son instruction militaire terminée, a demandé à venir sur le front où il s'est signalé par son intelligence, sa crânerie et son mépris du danger. Le 17 décembre, lors de l'attaque d'une tranchée allemande, blessé une première fois, est resté à sa place; a été blessé une deuxième fois grièvement; félicité par son chef de bataillon, a fait cette belle réponse : « Si je meurs veuillez dire à mon père que je suis conduit en brave. »

Sergent GUILLON, 1^r génie : a travaillé le 17 décembre à l'exécution d'une barricade à 80 mètres de l'ennemi qui ne cessait de faire un feu violent; a donné ainsi l'exemple du calme, du sang-froid et du courage et a permis d'effectuer les travaux de défense urgents.

Adjudant SELLIER, 8^e bataillon de chasseurs : depuis le début de la campagne, a fait preuve de dévouement, d'énergie et d'abnégation en toutes circonstances. A été blessé grièvement par quatre balles de mitrailleuse en passant le premier par une brèche d'assaut à la tête de sa section. A, pendant qu'on le soignait, exprimé ses regrets d'être obligé de quitter ses chefs.

Sergent LAUNAY, 3^e tirailleurs algériens : sergent appartenant à la réserve de l'armée territoriale après quinze ans de services. Reçoit des postes. Engagé volontaire pour la durée de la guerre. Arrivé sur le front en octobre, s'est toujours conduit remarquablement. Le 14 décembre, a enlevé sa section avec beaucoup d'énergie et de bravoure pour la lancer à l'assaut des tranchées ennemis. Ayant subi de grosses pertes, s'est néanmoins accroché au terrain.

Sergent-major BOUR, 4^e zouaves : étant entré dès premiers dans une tranchée allemande le 14 décembre au matin, a assuré avec énergie le commandement de sa fraction malgré la perte des officiers. Est sorti le dernier de cette tranchée au moment de la contre-attaque allemande du 15 décembre.

Soldat HANAUT, 162^e d'infanterie : le 16 décembre, à l'attaque d'un fortin, est entré dans cet ouvrage y entraînant ses camarades, donnant ainsi un bel exemple de bravoure et d'énergie. A défaut de grade, a su imposer son autorité à ses camarades pour les maintenir dans le fortin.

Sergent BREY, 328^e d'infanterie : au cours des attaques des 17, 18, 19 décembre, n'a cessé de servir à lui tout seul un canon de 37 placé au point le plus exposé de la tranchée. A continué de tirer jusqu'à ce que celle-ci soit occupée par l'ennemi. S'est alors retiré en emportant le canon enlevé de son affût et a été chercher plus tard ce dernier jusqu'au milieu des Allemands, en profitant d'une accalmie de la lutte. Avait déjà, en toutes circonstances fait preuve d'un courage et d'un sang-froid à toute épreuve, particulièrement dans des patrouilles audacieuses.

Adjudant CAZENAVE, 2^e zouaves : a entraîné vallamment sa section à l'assaut d'une tranchée allemande où il est entré l'un des premiers et s'est emparé d'une mitrailleuse.

Sergent CHENOUN, 2^e tirailleurs : son lieutenant ayant été tué à l'assaut d'un ouvrage ennemi et tous les gradés français des deux sections de tête étant tombés, a rallié les débris de ces deux fractions et, par deux fois, les a ramenées à l'attaque sous un feu de mousqueterie et de mitrailleuses des plus violents.

Soldat MAYER, 2^e zouaves : a porté sous un feu violent des renseignements sur la situation de sa compagnie séparée momentanément du reste du bataillon. Blessé grièvement à 10 mètres du but, s'est trainé péniblement, est parvenu à remettre son pli et, malgré sa souffrance, a dit en souriant : « Ça m'est égal d'être blessé, puisque j'ai rempli ma mission. »

Sergent LAGARDE, 2^e tirailleurs : à l'attaque des tranchées ennemis, a donné le plus bel exemple de courage et a fait preuve d'un véritable acharnement dans le combat. Blessé, s'est esquivé du poste de secours, malgré le médecin qui voulait l'y retenir, pour retourner prendre sa place sur la ligne de feu.

Sergent DROUOT, 3^e zouaves : s'est élancé avec le plus beau courage à la tête de sa section pour attaquer une tranchée allemande distante de 50 mètres et fortement défendue. Frappé de trois blessures très graves a trouvé la force de rejoindre seul le poste de secours et a dit à haute voix en passant devant les zouaves de sa compagnie :

« J'ai fait mon devoir de Français, je suis content. »

Adjudant-chef ALBERTINI, infanterie légère d'Afrique : très énergique, a depuis son arrivée sur le front donné de nombreuses preuves de son esprit d'offensive et de sa bravoure. Faisant partie le 4 décembre d'un détachement de volontaires, chargé d'enlever un point important, s'est élancé à l'assaut de la position où il est entré l'un des premiers, entraînant à sa suite la section qu'il commandait. Le 6 décembre, s'est de nouveau élancé victorieusement à l'assaut des tranchées allemandes.

Adjudant CHABAUD, 4^e tirailleurs algériens : le 22 décembre, a entraîné sa section à l'attaque avec une vigueur remarquable jusqu'au réseau de fils de fer. Son lieutenant de peloton ayant été mortellement frappé, a pris le commandement des deux sections et les a de nouveau portées vigoureusement en avant.

Sergent MOHAMED BEN REHOUMA EL ADJILI, 4^e tirailleurs : le 22 décembre, a fait preuve d'une remarquable énergie au cours d'une attaque des tranchées ennemis. Obligé de se replier, l'a fait en portant lui-même un sergent français grièvement blessé.

Sergent MICHELET, 321^e d'infanterie : blessé grièvement le 19 octobre dernier et amputé du bras gauche.

Sergent LESTRADE, 1^r d'infanterie coloniale : à l'attaque du 17 décembre, tous les officiers de sa compagnie étant tombés, a pris le commandement de son unité, s'est rallié sous le feu de l'ennemi à la compagnie voisine, a maintenu les positions gagnées pendant toute la nuit et la journée suivante.

Soldat GUEGUEN, 1^r d'infanterie coloniale : faisant partie d'une petite fraction qui était entrée dans une tranchée ennemie, a été volontaire pour porter sous un feu violent d'artillerie et de mitrailleuses un ordre à l'artillerie française d'allonger son tir. Etant parvenu à la première tranchée française et ne pouvant aller plus loin, a mis son képi au bout de son fusil et a fait à plusieurs reprises le signal conventionnel d'allonger le tir. A fait preuve en la circonstance du plus grand courage et d'intelligente initiative.

Adjudant LORENZETTI, 115^e d'infanterie : a, le 17 décembre, entraîné vigoureusement sa section à l'assaut d'une tranchée allemande. Obligé de l'abandonner peu après, s'est retiré en maintenant l'ordre dans sa compagnie tout en rapportant son capitaine grièvement blessé.

Sergent FAVEDE, 221^e d'infanterie : brillante conduite au feu. Tous les officiers et chefs de section de sa compagnie ayant été tués ou blessés pendant l'attaque d'une ligne de tranchées ennemis, a pris le commandement de la troupe, s'est maintenu sur la position à 50 mètres de l'ennemi et ne s'est replié qu'à la fin de la journée après en avoir reçu l'ordre.

Adjudant LABETOULLE, 205^e d'infanterie : sous-officier très énergique, a montré une grande bravoure depuis le commencement de la campagne. Le 18 décembre 1914, chargé avec sa section de gagner une crête battue violemment par le feu ennemi et à plus de 250 mètres de nos premières lignes, a atteint cette position, a construit une tranchée à 40 mètres des lignes ennemis et s'y est maintenu toute la nuit et le lendemain.

Soldat ROZIER, 236^e d'infanterie : le 17 décembre, entre vingt heures et vingt-deux heures, a fait preuve d'un courage et d'un dévouement au-dessus de tout éloge en portant secours à plusieurs de ses camarades blessés sous un feu intense et incessant d'infanterie et de mitrailleuses placées à courte distance ; a notamment ramené successivement deux soldats blessés tombés en avant des tranchées, a rapporté l'un d'eux sur un trajet de 400 mètres après l'avoir pansé à 80 mètres des tranchées allemandes.

Adjudant GUYONVARCH, 319^e d'infanterie : au cours d'une attaque de nuit, son capitaine et son lieutenant blessés, a pris le commandement des fractions de sa compagnie engagées ; les a maintenues sous le feu, puis les a ramenées en ordre dans nos tranchées en transportant sur son dos un sous-officier mortellement blessé.

Adjudant ROBERT, 144^e territorial : chargé le 18 décembre de reconnaître en plein jour une crête distante de plus de 500 mètres des tranchées de défense, sur laquelle ses chefs voulaient porter la nouvelle ligne, a réussi, malgré le feu de l'ennemi, dont une balle a

traversé la visière de son képi, à atteindre les tranchées tenues chaque nuit par les Allemands, puis à les dépasser de 50 mètres pour déterminer la ligne où pourrait s'installer sa compagnie qui s'y est portée au signal convenu.

Sergent DUBOIS, 21^e bataillon de chasseurs à pied : a fait preuve de courage et d'énergie depuis le commencement de la campagne, s'est distingué à l'attaque d'un bois fortement organisé et a été atteint à la jambe par une balle le 17 décembre.

Sergent RATIER, 21^e bataillon de chasseurs : en novembre, est resté quarante-huit heures dans un champ en avant de nos tranchées pour examiner les tranchées ennemis. Brillaient conduite à l'assaut des tranchées allemandes le 17 décembre ; a été blessé très grièvement le 18 en défendant les tranchées prises que l'ennemi cherchait à reprendre.

Sergent-major VENOIS, 20^e bataillon de chasseurs : sous-officier d'une bravoure à toute épreuve et d'un entraînement remarquable. A enlevé sa section à l'assaut d'une position retranchée située à 200 mètres du front de la compagnie avec la plus grande énergie. Frappé une première fois, s'est relevé pour lancer ses chasseurs en avant. Est tombé une deuxième fois très grièvement blessé à 50 mètres des lignes allemandes.

Caporal ASTIER, 17^e d'infanterie : a assisté depuis le début de la campagne à tous les engagements et a montré la plus grande bravoure. Se présente toujours volontairement pour les missions périlleuses et donne à tous l'exemple du devoir, de l'énergie et du courage. A été grièvement blessé au combat du 20 décembre après s'être offert pour poser des fils de fer en avant d'une tranchée très exposée.

Maitre ouvrier GOURDIN, 7^e génie : depuis le début de la campagne, s'est toujours fait remarquer par son audace et son courage sous le feu. Toujours volontaire dès qu'il y a un danger à courir. Vient de donner une nouvelle preuve de sa bravoure le 22 décembre où, volontaire pour porter des charges de dynamite et obligé de se replier, est revenu à plusieurs reprises sur ses pas sous un feu intense pour rechercher des camarades blessés ou disparus.

Adjudant MORIN, 273^e d'infanterie : le 22 décembre, franchissant le premier le parapet de la tranchée, a su communiquer son entraînement à ses hommes qu'il a vigoureusement portés en avant et les a maintenus sous le feu en leur faisant faire une nouvelle tranchée à 100 mètres de l'ennemi. A donné ainsi à tous un magnifique exemple de courage.

Caporal tambour WERNER, 1^r étranger : blessé par des éclats d'obus a refusé de se laisser évacuer. A de nouveau donné le plus bel exemple de courage et d'entrain le 22 décembre en s'offrant spontanément pour remplacer l'agent de liaison de sa compagnie au point le plus dangereux et en accomplissant sa mission en terrain découvert sous un feu intense avec une bravoure remarquable.

Sergent DUPUY, 14^e d'infanterie : a brillamment secondé son chef de section au cours d'un assaut le 22 décembre, a sauté le premier dans la tranchée ennemie, a fait prisonniers l'officier et six soldats mitrailleurs et s'est emparé d'une mitrailleuse ; s'est prodigué toute la nuit pour assurer les communications avec son commandant de compagnie, faire des reconnaissances sur la nouvelle position ennemie et organiser la position conquise ; s'est d'ailleurs fait remarquer par son courage dans chacun des combats auxquels il a pris part.

Soldat MAGARY, 14^e d'infanterie : a donné l'assaut au premier rang de sa section avec la plus grande bravoure ; sauté le premier dans la tranchée ennemie, a tué un officier mitrailleur, s'est emparé d'une mitrailleuse et a fait prisonnier plusieurs soldats mitrailleurs ; a eu deux légères blessures.

Soldat BEAULIEU, 2^e bataillon de chasseurs : a fait preuve depuis le début de la guerre du plus grand courage. Blessé une première fois le 10 octobre. A fait preuve le 18 décembre, de la plus grande bravoure, en tenant tête pendant dix heures dans une tranchée avec son escouade, à un ennemi très supérieur en nombre. A été très grièvement blessé (bras droit amputé).

Le Gérant: G. CALMÈS.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris 7^e.